



COMPTE RENDU DE LA CAP des AEFP DAGEMO le 11 décembre 2007

Présents :

Représentants de l'administration :

J. R. Masson - DAGEMO

D. Mathieu – Sous-directeur de Carrières et Compétences

Représentant du personnel :

J. Le Rudulier (UNSA)

J. P. Gontard / J.M. Bernardin (CFDT)

Préalable :

Au 1^{er} janvier 2008, les AEFP rejoindront le nouveau corps des attachés d'administration des affaires sociales fort de 1016 personnes réparties entre les 3 corps d'origine.

De ce fait, cette CAP est la dernière propre à notre corps actuel.

Toutefois, le décret portant la création du nouveau corps prévoit toutefois que vos représentants peuvent siéger en formation commune avec ceux des autres corps fusionnés dans l'attente de l'installation d'une nouvelle CAP issue d'une prochaine consultation électorale.

- Ordre du jour :

Approbation du PV de la CAP précédente.

- Examen des titularisations :

Depuis la dernière CAP, 6 agents ont été titularisés entre le 7 juin et le 23 août 2007 :

- Mme Jouvaud-Bonnefont ;

- Mme David ;

- Mme Ribes ;

- Mme Dupré ;

- Mme Desplebin ;

- Mme Lecoq.

A l'issue de cette phase, il restera 2 agents à titulariser dans le nouveau cadre.

- Demandes de mutation :

Mr SIMON - demande refusée car le poste a été proposé à un IT

Mme Touati - acceptée

Mr Degatier - refusée poste proposé à un attaché des affaires sociales

Mme Spata - demande qui devrait être examinée dans le cadre d'un détachement

Mme Hirar - idem

Les représentants du personnels ont rappelé que certains métiers doivent être ouverts aux AEFP au sein des DR et des DD.

Cette demande est partagée par le DAGEMO qui est amenée à le souligner auprès des services déconcentrés.

Toutefois, il est manifeste que l'on se heurte au poids de l'histoire du corps du travail qui se traduit par le fait que tout IT doit être apte à occuper tout métier et au final à la constitution d'un mono corps.

La mutation culturelle prendra du temps ; des dispositions permettent la mobilité des attachés tout en étant géré dans leur corps d'origine.

Nous avons aussi évoqué la situation des contractuels qui seront versés au sein de Bercy – MINEFE – avec quelques inquiétudes sur la transposition ou la non transposition de l'amélioration apportée au cadre de gestion de ces personnes lors de leur transfert.

- Prises en charge :

- 14 demandes nous ont été soumises.

Les personnels relèvent essentiellement de France Télécom.

Agées de plus de 45 ans, elles évoquent un intérêt professionnel et sollicitent des postes de chargé d'animation territorial, d'alternance ou de responsable du suivi budgétaire, de ressources humaines.

Nous avons émis un avis favorable tout en nous interrogeant sur la nécessité de mettre en place des formations spécifiques afin de les préparer à l'accès à leur poste sans aboutir toutefois à un long cursus de formation.

D'une manière générale, la constitution du nouveau corps fort de plus de 1000 agents, l'intégration d'attachés sortant de l'IRA à court terme, devraient limiter la liste des prises en charge bien que ce dispositif permet de palier les postes situés dans des régions peu attractives.

- Questions diverses :

L'UNSA a souhaité aborder le sujet du basculement des AEFP dans le nouveau corps des attachés des affaires sociales, car cette question constitue une préoccupation principale pour les agents et certainement pas accessoire.

De ce fait, nous avons fait part des interrogations que vous nous aviez confiées sans que nous ayons pu vous donner les réponses adéquates :

- *Repositionnement des agents :*

Il sera effectif au 1er janvier 2008 avec reprise de l'ancienneté à cette date conformément aux termes du décret.

Nous serons très attentifs au repositionnement des agents avec un regard pointu sur le reclassement **des anciens IFP et IPFP ou agents contractuels** travaillant au sein des services de contrôle **qui ont été très souvent le « jouet » de l'administration et les victimes de l'absence de promotion.**

A défaut d'une réponse positive de la DAGEMO à la demande de l'UNSA de voir organiser d'une réunion spécifique sur le reclassement de ces agents, nous pourrons disposer d'une liste nominative précisant par agent la nouvelle situation ceux-ci et si possible la hauteur du montant des primes.

Chaque agent devrait recevoir de l'administration, un courrier précisant son positionnement. Nous souhaitons que cette lettre précise aussi clairement que possible les modalités de fonctionnement du nouveau corps.

- *Primes :*

Aujourd'hui, nous bénéficions d'un régime de primes de technicité et d'activité alignées sur celui du travail.

Le régime de prime du nouveau corps sera différent quant aux modalités de calcul.

Là aussi, nous devons être vigilants sur le maintien de leur montant pour l'UNSA c'est une priorité.

Le DAGEMO nous a fait part de son attention sur cette question ; toutefois, il précise que ses services ne seront plus concernés par ce sujet !!!?...

Il est utopique de penser à une obtention de prime à hauteur de celle allouée aux agents de l'administration centrale (dixit le DAGEMO) même si l'Etat évoque une politique d'alignement !

De ce fait, notre nouveau corps risque d'avoir **au minimum 3 niveaux de prime** Quid de la gestion du corps et de l'égalité de traitement des agents !?

- *Avancement de carrière :*

Il convient d'abord de relever que le dernier examen de principal n'a eu que très peu de candidats.

Ce désintérêt est peut être du au faible nombre de postes ouverts et à l'absence de préparation. Avec le nouveau corps des attachés des affaires sociales, nous devrions disposer de plus de souplesse notamment avec un nombre de places ouvertes sur liste d'aptitude professionnelle plus important.

L'UNSA souhaite que ces promotions puissent se faire au prorata du nombre d'agents relevant des corps initiaux pour éviter tout rapport de force entre ces corps.

Il est prévu la sortie d'un décret permettant aux principaux d'accéder au poste de conseiller d'administration, poste équivalent à celui de directeur du travail (à voir !).

En conclusion, pour l'UNSA, il lui appartiendra de veiller, avec vous, à ce que les futurs ex Attachés EFP et Attachés Principaux EFP aient une représentation significative issue de ce corps qui représentera 1/3 de l'effectif du nouveau corps des attachés, qui puisse siéger au sein de la nouvelle commission administrative paritaire avec comme objectif de faire prendre en compte les intérêts matériels et moraux des collègues.

Joël Le Rudulier

joel.le-rudulier@travail.gouv.fr

**AVEC
VOUS L'UNSA
change le Syndicalisme**

libres ensemble
**100%
PAS PAREIL**